

**CENTRE DE FABRICATION
DE MATERIAUX ALTERNATIFS**

Commune de Le Bar-sur-Loup (06)

**DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Volume 7 :
Résumé non technique de l'Etude d'Impact**



MAT'ILD

Chez EJM Méditerranée – Chemin de Roumanille – 13 320 Bouc-Bel-Air

Tél : 04.42.12.33.24

SAS au capital de 1 000 € - RCS Aix-en-Provence 789 909 379- SIRET 789 909 379 00023

REPRESENTANT LEGAL	<p>Colin BESSAIT <i>Président</i> Chemin Joseph Roumanille 13 320 Bouc-Bel-Air</p>
REPRESENTANT ADMINISTRATIF	<p>Julien BERTRAND <i>Directeur d'Exploitation</i> 170 chemin de Payannet 13 120 Gardanne</p>
SUIVI ADMINISTRATIF DE LA DEMANDE	<p>Morgane LE GUILCHER <i>Responsable Foncier Environnement</i> Chemin Joseph Roumanille 13 320 Bouc-Bel-Air E-mail : morgane.leguilcher@eurovia.com</p>
REDACTEUR	<p>EODD Ingénieurs Conseils <i>Bureau d'études Environnement et ICPE</i> Centre Léon Blum 171/173, rue Léon Blum 69100 Villeurbanne E-mail : l.brunard@eodd.fr</p>

Version	Date	Rédigé par	Contrôlé par	Approuvé par
V1	Mars 2022	EODD Ingénieurs Conseils	Julien BERTRAND Morgane LE GUILCHER	Colin BESSAIT

SOMMAIRE

- I. OBJET DU RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT 1**
- II. LOCALISATION DU SITE..... 1**
- III. PRESENTATION GENERALE DU PROJET..... 4**
- IV. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL 6**
 - IV.1. Milieu humain et urbanisme 6
 - IV.2. Paysage et visibilités 13
 - IV.3. Milieu physique 14
 - IV.4. Risques naturels 19
 - IV.5. Risques technologiques et industriels..... 23
 - IV.6. Milieux naturels..... 25
 - IV.7. Nuisances 28
 - IV.8. Autres thématiques 29
- V. SYNTHESE DES PRINCIPALES MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION MISES EN PLACE 30**
 - V.1. La séquence ERC..... 30
 - V.2. La phase chantier 31
 - V.3. La phase exploitation 32
 - V.4. La phase d'arrêt définitif des installations (cessation d'activité) 35
- VI. SYNTHESE DES IMPACTS RESULTANTS SUR L'ENVIRONNEMENT 36**
- VII. LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET..... 37**

LISTES DES FIGURES

Figure 1 :	Localisation ign du site	2
Figure 2 :	Localisation aérienne du site	3
Figure 3 :	Plan de masse du projet	5
Figure 4 :	Localisation des habitations riveraines aux alentours du site	8
Figure 5 :	Localisation des sites protégés aux alentours du site	9
Figure 6 :	Localisation des établissements recevant du public aux alentours du site	10
Figure 7 :	Tourisme et solutions d'hébergements aux alentours du site	11
Figure 8 :	Accès et localisation des infrastructures routières aux alentours du site	12
Figure 9 :	Perception intermédiaire – « massif des courmettes »	13
Figure 10 :	perception depuis les vues dominantes – « radar de la dgac »	13
Figure 11 :	Vue 3D autour du site, présentant la forte déclivité de la zone	15
Figure 12 :	Carte géologique aux alentours du site	16
Figure 13 :	Cours d'eau et autres réseaux d'eau aux alentours du site	17
Figure 14 :	Altitude de la zone d'étude	18
Figure 15 :	Cartographie des risques d'inondation sur le Bar-sur-Loup	20
Figure 16 :	Extrait cartographique du risque lié au feu de forêt sur le bar-sur-loup	21
Figure 17 :	Extrait cartographique du plan de zonage du pprmt sur le bar-sur-loup	22
Figure 18 :	Localisation des sites industriels et des sites basias aux alentours du site	24
Figure 19 :	Cartographie des habitats naturels et semi-naturels recensés au sein de l'aire d'étude principale	27
Figure 20 :	Synthèse graphique des résultats de mesure de la campagne acoustique initiale du projet	28
Figure 21 :	La séquence ERC	30

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Etat initial – milieu humain et urbanisme	7
Tableau 2 :	Etat initial – paysage et visibilité	13
Tableau 3 :	Etat initial – milieu physique	15
Tableau 4 :	Etat initial – risques naturels	19
Tableau 5 :	Etat initial – risques technologiques et industriels	23
Tableau 6 :	Etat initial – milieux naturels	26
Tableau 7 :	Etat initial – nuisances	28
Tableau 8 :	Etat initial – déchets et potentiel énergétique	29
Tableau 9 :	Synthèse des mesures ERC en phase chantier	31
Tableau 10 :	Synthèse des mesures ERC en phase exploitation	34
Tableau 11 :	Synthèse des mesures ERC en à la fin des activités	35
Tableau 12 :	Synthèse des impacts résultants du projet sur l'environnement	36

I. OBJET DU RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

La demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) concerne la création et la mise en exploitation d'un « Centre de fabrication de matériaux alternatifs », sur la commune de Le Bar-sur-Loup dans les Alpes-Maritimes (06), par la société MAT'ILD, filiale à 100 % d'EUROVIA.

Dans le cadre de cette demande, et conformément au Code de l'Environnement, une étude d'impact a été réalisée : elle est présentée dans le volume n°6 du dossier. L'étude d'impact a pour but d'exposer les incidences prévisibles des installations du projet sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal, ainsi que les mesures prévues pour y remédier ou à défaut les réduire.

Le présent document constitue le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact, comme demandé par l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Ce document est divisé en plusieurs chapitres :

- **Localisation du site ;**
- **Présentation générale du projet ;**
- **Synthèse de l'état initial de l'environnement ;**
- **Synthèse des effets du projet sur l'environnement ;**
- **Synthèse des principales mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet ;**
- **Présentation des raisons du choix du projet.**

II. LOCALISATION DU SITE

Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de Le Bar-sur-Loup, dans le département des Alpes-Maritimes (06) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), à une quinzaine de kilomètres au nord de Cannes et d'Antibes.

Il est entouré au Nord-Ouest et au Nord-Est (au-delà du ravin de la Combe) par une carrière exploitée par la Société d'Exploitation de Carrières (SEC). Au Sud-Ouest, il est délimité par le plateau de la Sarrée (site aux pieds de parois rocheuses). Au Sud-Est, le site est également délimité par le plateau de la Sarrée, mais sans front de taille.

La plateforme du projet représente une surface de 28 188 m² sur une parcelle de terrain d'une surface de 50 010 m².

La localisation du site sur une cartographie de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et sur une photographie aérienne sont respectivement présentées sur la **Figure 1** et la **Figure 2** ci-après.

Les **premières habitations sont localisées à plus de 1 km** du site du projet (habitation isolée).

Les premiers quartiers résidentiels sont localisés à plus de 1,5 km du site du projet.

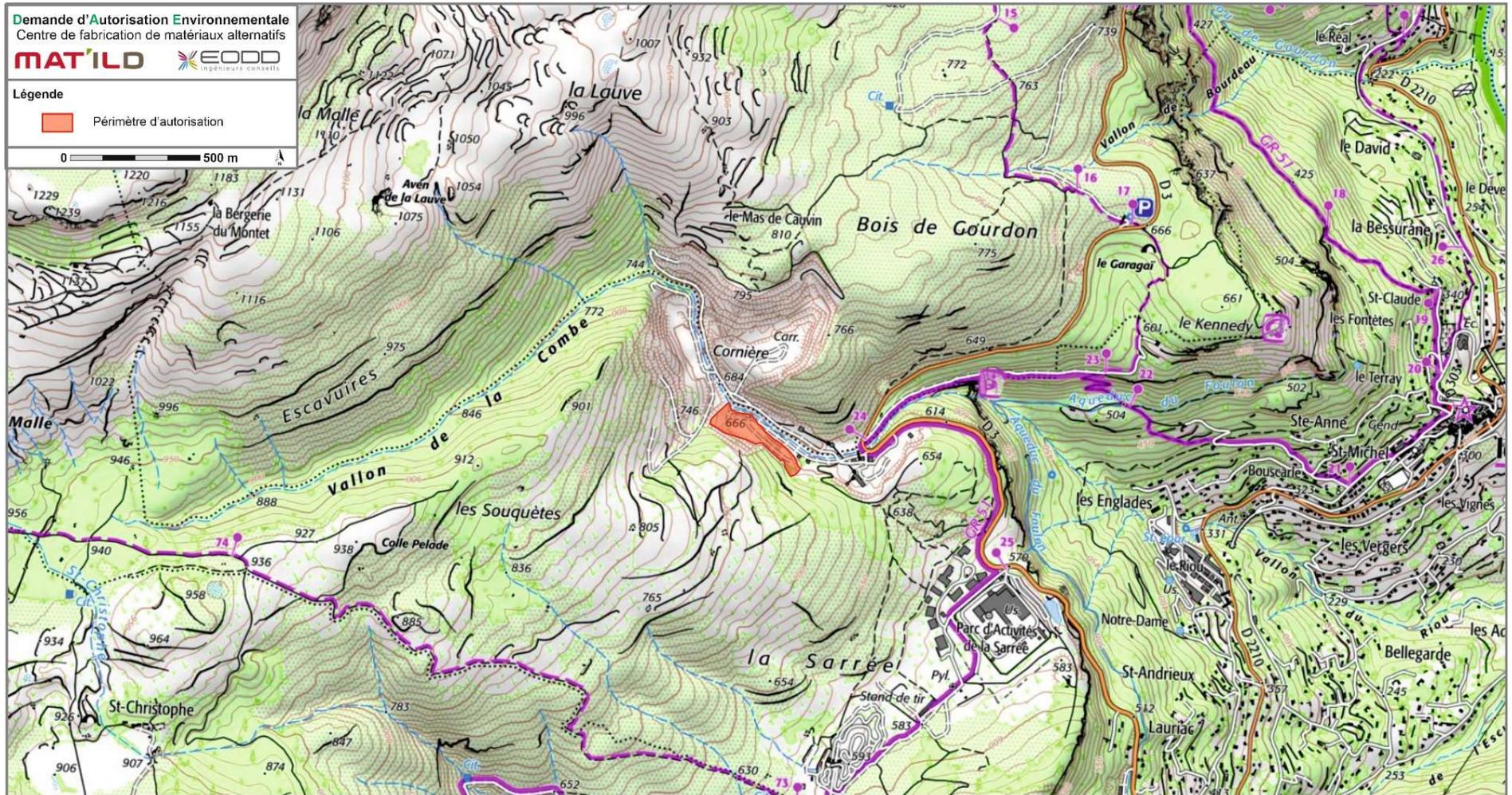


FIGURE 1 : LOCALISATION IGN DU SITE

SOURCES : MAT'ILD ET GEOPORTAIL



FIGURE 2 : LOCALISATION AERIENNE DU SITE

SOURCES : MAT'ILD ET GEOPORTAIL

III. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet de MAT'ILD est un « Centre de fabrication de matériaux alternatifs », destiné notamment à la production de béton prêt à l'emploi à partir de matériaux minéraux (appelés **granulats**) produits sur la carrière attenante (à hauteur d'au moins 50 %), et de matériaux provenant du traitement des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux (MIDND) (appelés **graves de mâchefers traités** ou **granulats alternatifs**) ($\leq 50\%$).

Pour cela, le site comportera :

- une zone appelée « poste de fabrication des produits en béton alternatif », comprenant :
 - o une centrale à béton prêt à l'emploi ;
 - o des stocks de granulats et de granulats alternatifs, destinés à l'alimentation de la centrale à béton ;
 - o un ou plusieurs ateliers de création de blocs béton comprenant la zone de remplissage et de séchage des moules ;
 - o une zone de stockage des blocs béton produits en attente de commercialisation ;
- une zone appelée « Installation de Maturation et d'Élaboration de mâchefers non dangereux » comprenant :
 - o des casiers de stockage et de maturation des mâchefers de déchets non dangereux ;
 - o une installation de tri et d'élaboration de graves de mâchefers, avec les différents stocks de produits associés ;
 - o des casiers de stockage des graves de mâchefers traités en attente d'utilisation pour la centrale à béton et/ou de commercialisation ;
 - o des casiers de stockage des déchets ferreux et non ferreux triés, et d'imbrulés, en attente d'évacuation pour valorisation matière ou élimination (reprise des imbrulés par l'incinérateur producteur).

Des installations annexes seront également présentes sur le site, permettant le bon fonctionnement de la plateforme :

- locaux administratifs et sociaux (réfectoires, vestiaires, ...);
- poste de contrôle et de pesée (pont-basculé) ;
- parking pour les véhicules légers réservés au personnel et à la clientèle ;
- dispositifs de collecte et de gestion des lixiviats ;
- dispositifs de collecte et de traitement des eaux pluviales ;
- dispositif de gestion et traitement des eaux usées domestiques et assimilées ;
- zone de ravitaillement des engins comprenant une cuve de GNR enterrée et un poste de ravitaillement.

Le plan des installations du projet est présenté sur la **Figure 3**.

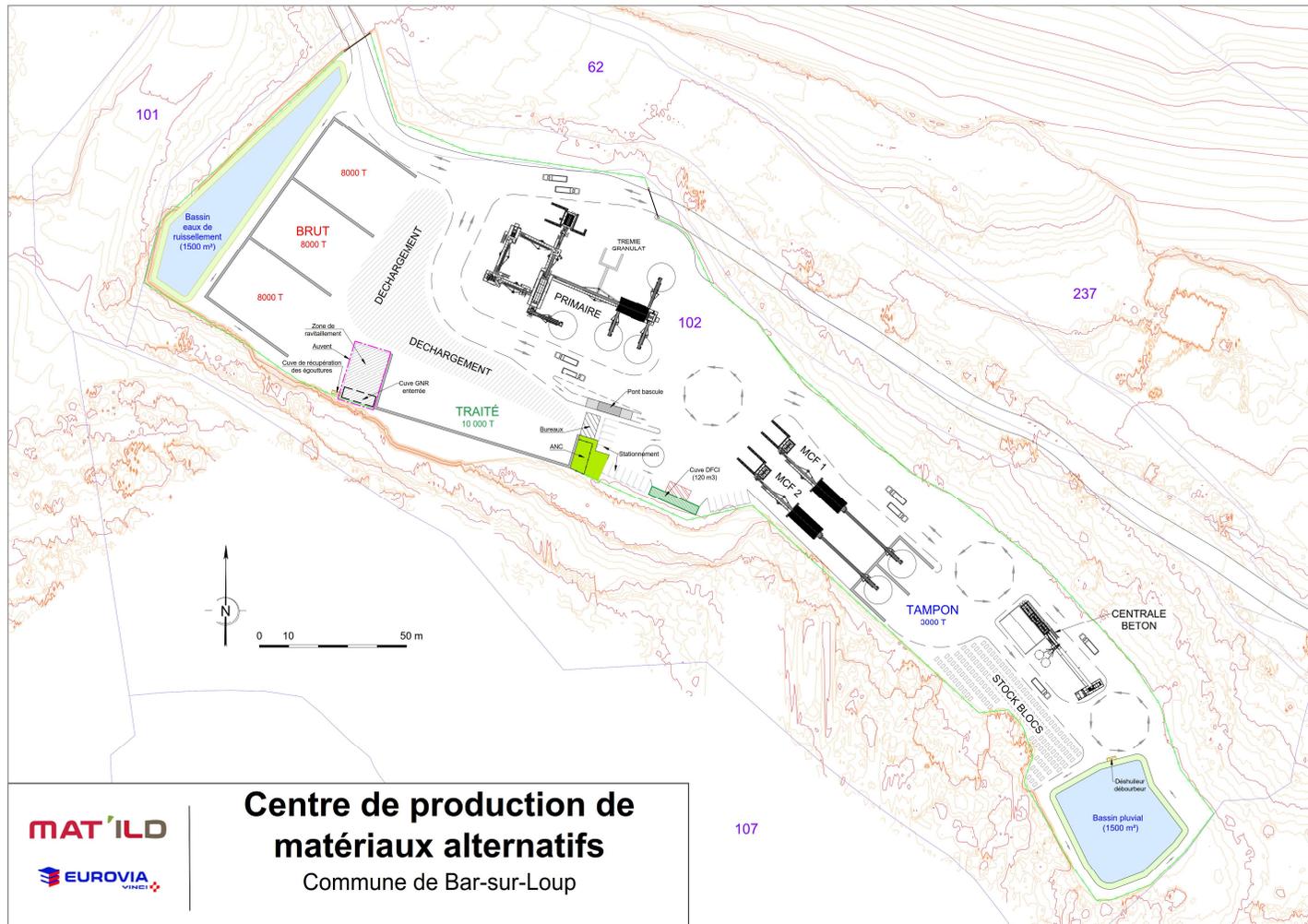


FIGURE 3 : PLAN DE MASSE DU PROJET

SOURCE : MAT'ILD

IV. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

L'État Initial correspond à l'état actuel du site du projet et de son environnement. Son étude permet de connaître les spécificités du site sur différentes thématiques (sol, eau, air, ...) et d'identifier les enjeux dans l'environnement, avant la mise en œuvre du projet.

Dans ce chapitre sont présentés, sous forme de tableaux, les résumés des enjeux et de la sensibilité du projet vis-à-vis de chaque thématique étudiée.

Par définition, la sensibilité permet de savoir si les enjeux identifiés impliquent des contraintes sur le projet. Cela dépend à la fois de la nature de l'enjeu et du projet.

IV.1. MILIEU HUMAIN ET URBANISME

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Milieu humain			
Contexte démographique	2 958 habitants sur Le Bar-sur-Loup en 2018 Démographie en croissance depuis 1946 Étalement pavillonnaire sur le territoire	FORT (demande de matériaux de construction)	NULLE
Habitations riveraines	Habitation isolée à 1,1 km à l'Est Premiers groupements d'habitations localisés à partir de 1,3 km à l'Est	TRES FAIBLE	FAIBLE
Contexte économique	7,9 % des actifs au chômage, 75,2 % des actifs travaillent sur une autre commune	FAIBLE	NULLE
Contexte agricole	Territoire à faible vocation agricole 3 produits labélisés AOC-AOP et 38 labélisés IGP Site non localisé sur un espace agricole	TRES FAIBLE	NULLE
Tourisme et solutions d'hébergements	Commune et territoire attractif en termes touristiques Présence de nombreux itinéraires de randonnées aux alentours du site, mais qui ne sont pas localisés à proximité immédiate du site	NUL	FAIBLE
Établissements Recevant du Public	Premiers ERP à partir de 800 m au Sud (karting, paintball, stand de tir, aéromodélisme) Premiers ERP dits « sensibles » (accueillant enfants, personnes malades, personnes âgées) à partir de 2 km (école élémentaire Maure)	TRES FAIBLE	NULLE

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Accessibilité et transports	<p>Site accessible par la RD3 et le chemin d'accès à la carrière SEC</p> <p>Commune desservie par trois lignes de transport en commun</p> <p>Aéroport le plus proche à environ 17 km (aéroport de Cannes-Mandelieu)</p> <p>Commune non concernée par le transport ferroviaire et maritime</p>	FAIBLE	FAIBLE
Contexte patrimonial et archéologique	<p>1 site classé et 1 site inscrit sur Le Bar-sur-Loup, localisés en bordure de site</p> <p>1 monument historique sur Le Bar-sur-Loup et plusieurs sur les communes limitrophes (le plus proche se situe à Grasse à environ 1,6 km)</p> <p>1 site patrimonial remarquable sur Le Bar-sur-Loup, à environ 2,3 km</p> <p>Commune non concernée par un édifice labélisé ACR (Architecture Contemporaine Remarquable), VPAH (Villes et Pays d'Art et d'Histoire) ou Jardin remarquable</p> <p>Commune non concernée par une ZPPA (Zone de Présomption de Prescription Archéologique)</p>	FORT (présence de 2 sites classés attenants au site)	MOYENNE

TABLEAU 1 : ETAT INITIAL – MILIEU HUMAIN ET URBANISME

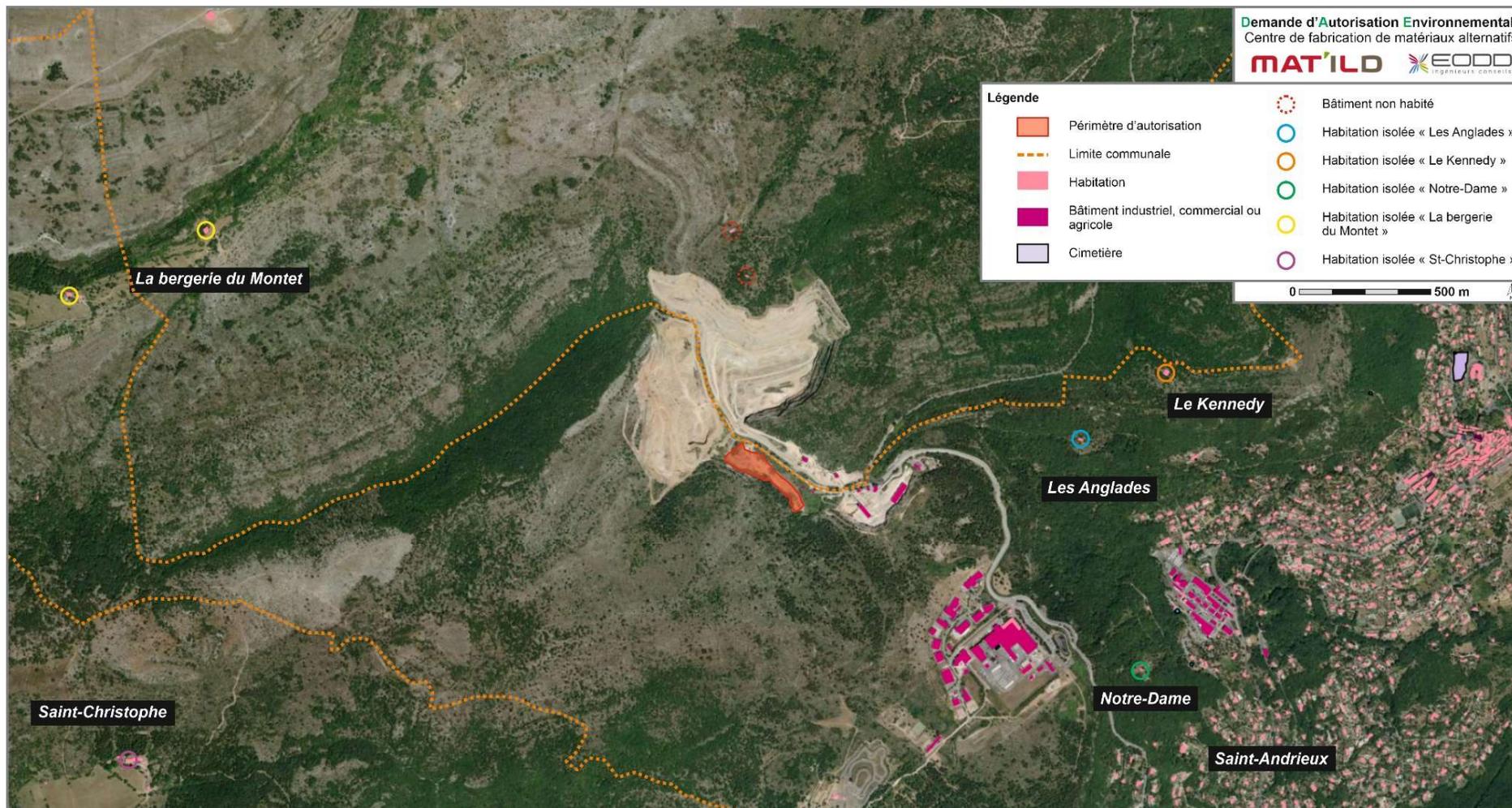


FIGURE 4 : LOCALISATION DES HABITATIONS RIVERAINES AUX ALENTOURS DU SITE

SOURCE : MAT'ILD ET GEOPORTAIL

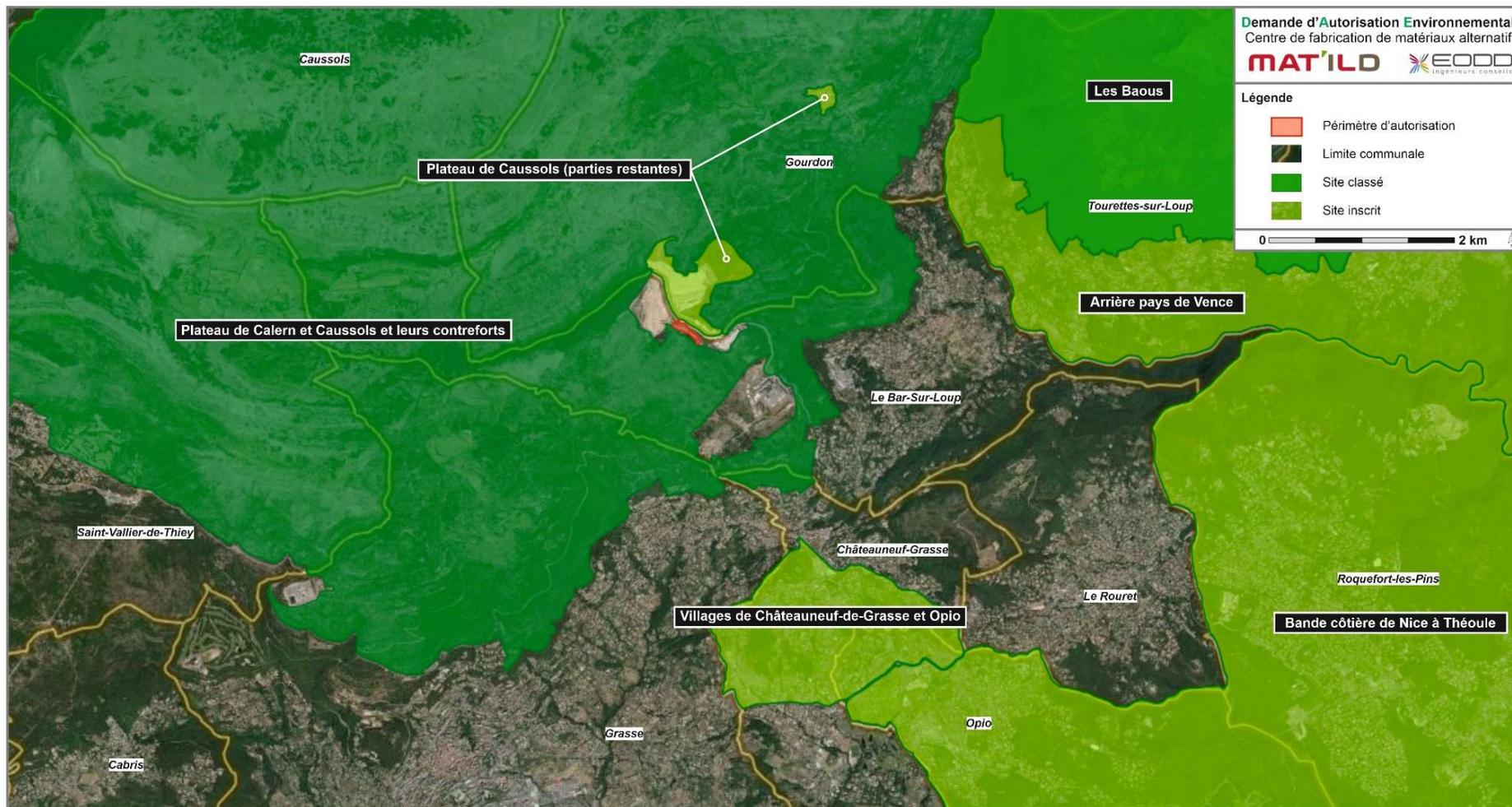


FIGURE 5 : LOCALISATION DES SITES PROTEGES AUX ALENTOURS DU SITE

SOURCES : MAT'ILD ET ATLAS DES PATRIMOINES

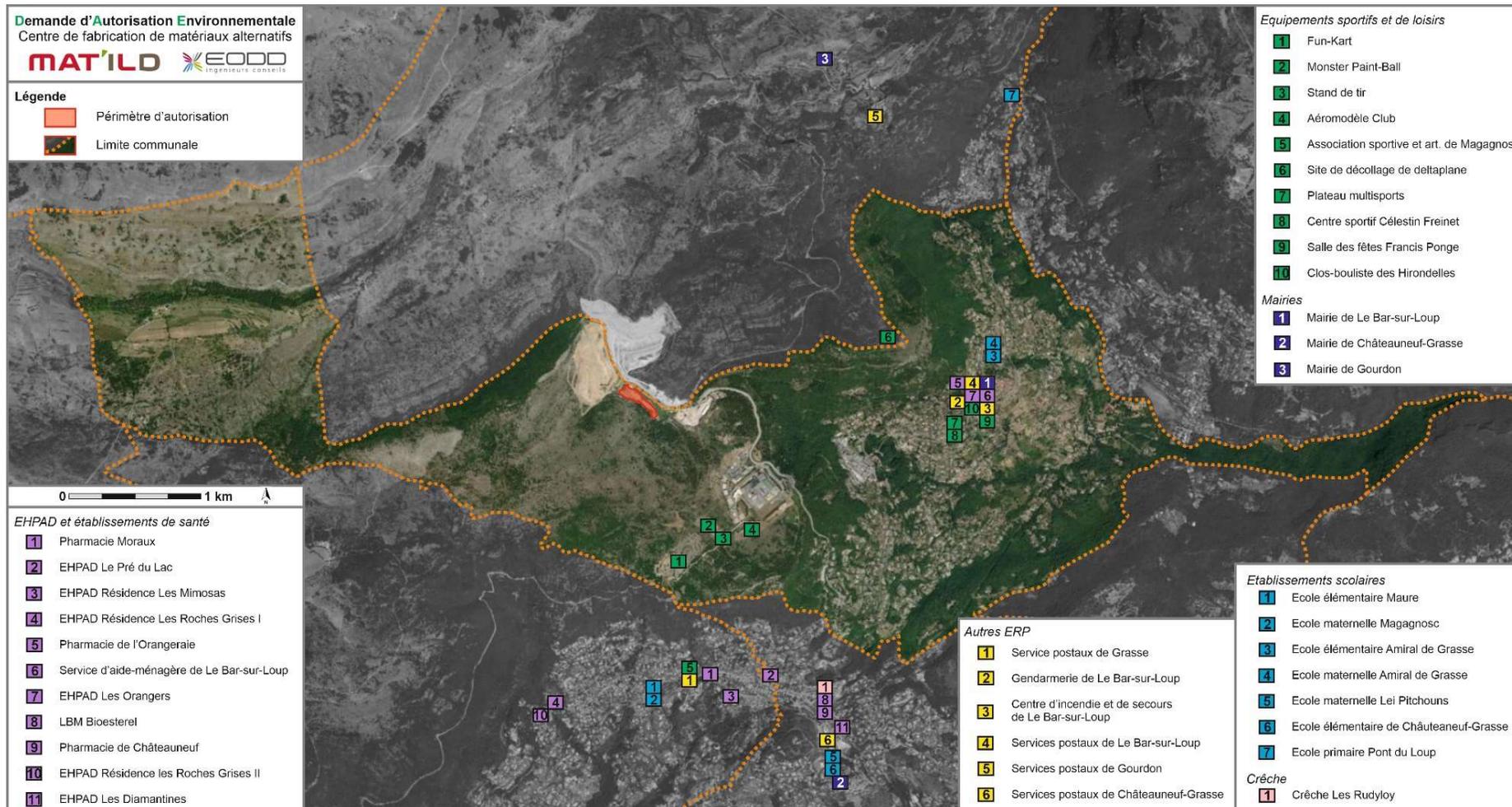


FIGURE 6 : LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AUX ALENTOURS DU SITE

SOURCES : MAT'ILD, GEOPORTAIL, MAIRIE DE LE BAR-SUR-LOUP, FINSS ET MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

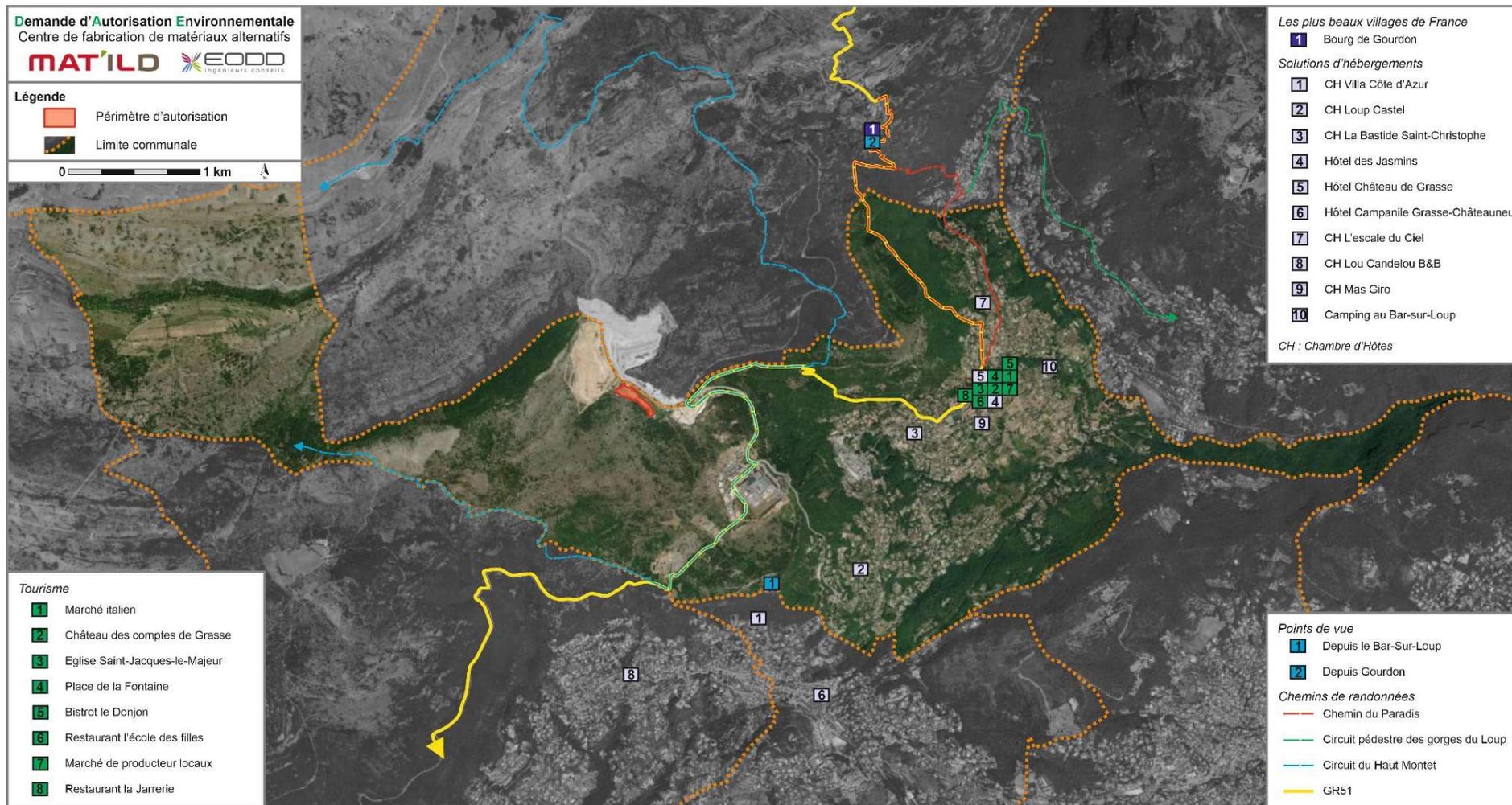
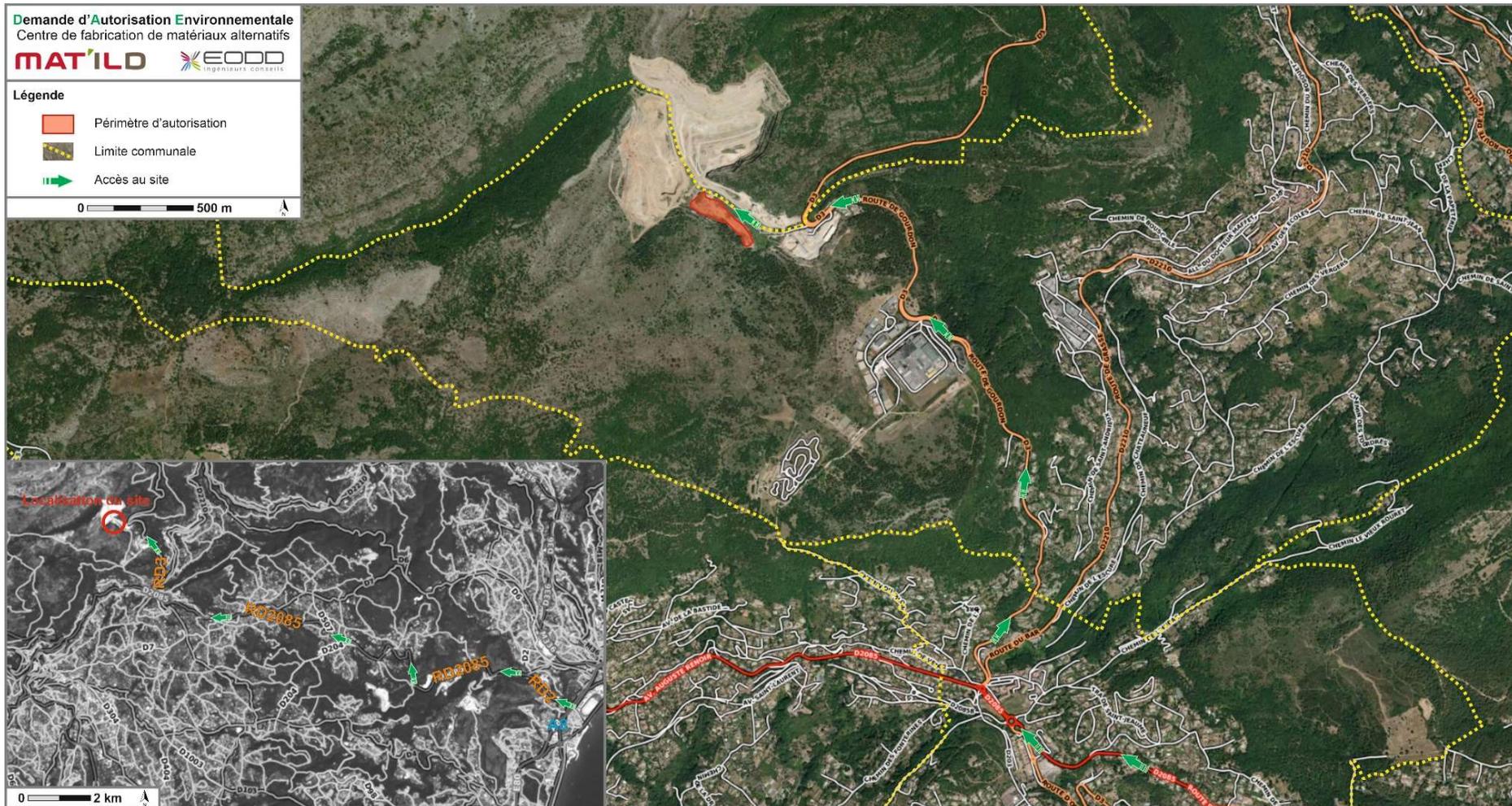


FIGURE 7 : TOURISME ET SOLUTIONS D'HEBERGEMENTS AUX ALENTOURS DU SITE

SOURCES : GEOPORTAIL, MARIE DE LE BAR-SUR-LOUP ET PETIT



IV.2. PAYSAGE ET VISIBILITES

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Paysages et visibilitées			
Perceptions éloignées	Site masqué par le relief	MOYEN	NULLE
Perceptions intermédiaires	Site visible depuis l'axe Est « Massif des Courmettes », mais perception faible	MOYEN	FAIBLE
Perception rapprochée	Site masqué par le relief	MOYEN	NULLE
Perceptions depuis les vues dominantes	Site visible depuis la vision dominante « Radar de la DGAC », mais zone n'accueillant pas de personnel permanent	MOYEN	FAIBLE
Visibilité depuis les sites classés et inscrits	Perception très limitée puisque le site du projet est enclavé dans le relief	FORT	FAIBLE

TABLEAU 2 : ETAT INITIAL – PAYSAGE ET VISIBILITES



Vue prise depuis la route menant au domaine de Courmettes, à environ 750 mètres d'altitude.

FIGURE 9 : PERCEPTION INTERMEDIAIRE – « MASSIF DES COURMETTES »

SOURCE : CABINET JP DURAND, 2012



FIGURE 10 : PERCEPTION DEPUIS LES VUES DOMINANTES – « RADAR DE LA DGAC »

SOURCE : CABINET JP DURAND, 2012

IV.3. MILIEU PHYSIQUE

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Milieu physique			
Climatologie	<p>Climat méditerranéen (ensoleillement important et précipitations rares, mais abondantes)</p> <p>Température moyenne annuelle : 15,2 °C</p> <p>Pluviométrie moyenne annuelle : 794,8 mm (environ moyenne de la France), pluies essentiellement réparties entre septembre et janvier, étés secs et chauds.</p> <p>Vents du Nord-Ouest prépondérants (rose des vents de Nice)</p>	TRES FAIBLE	MOYENNE
Topographie	<p>Site à environ 665 m NGF, qui sera terrassé (déblais/remblais) dans le cadre du projet</p> <p>Relief important autour du site</p>	NUL	MOYENNE
Géologie	<p>Commune localisée au droit de la couche géologique « j3b : Argilo-calcaires et calcaires, à pholadomies et rhynchonelles (Bathonien moyen et supérieur) »</p> <p>Lithologie au droit du site : remblais hétérogènes</p> <p>Qualité des sols : remblais hétérogènes (profondeur et localisation), 24 échantillons analysés et anomalies ISDI détectées sur 12 échantillons : en hydrocarbures totaux (1), sulfates (11), fraction soluble (11) et antimoine (1)</p>	NUL	MOYENNE
Hydrogéologie	<p>Commune localisée au droit de la masse d'eau « Massif calcaire Mons-Audibergue », qui présente des états quantitatif et chimique jugés bons</p> <p>Pas d'aquifères au droit du site</p> <p>Site dans l'emprise du bassin d'alimentation des sources de Notre-Dame et de la source de Bessurane</p>	FAIBLE	FAIBLE
Hydrologie	<p>Site inclus dans le sous-bassin-versant du Loup</p> <p>Présence d'un cours d'eau temporaire en bordure Est du site (ravin de la Combe, très rarement en eau)</p> <p>Fleuve du Loup passant à 3 km à l'Est, présentant des états écologique et chimique jugés bons</p> <p>Loup : Débits mensuels moyens estimés à 2,37 m³/s (amont du site) et à 4,52 m³/s (aval du site)</p> <p>Ravin de la Combe : débit de la crue décennale estimé à 11,5 m³/s et débit de la crue centennale estimé à 30,3 m³/s</p>	MOYEN	MOYENNE

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Utilisation de la ressource en eau	Aucun prélèvement en eau sur le Bar-sur-Loup Prélèvement en eau de 48 948 967 m ³ en 2018 sur les communes limitrophes Aucun captage AEP présent sur la commune, mais celle-ci est recoupée par le périmètre de protection des captages AEP « Source la Foux » et « Sources du Lauron » Site localisé en dehors des périmètres de protection de ces captages AEP	TRES FAIBLE	FAIBLE
Qualité de l'air	Qualité de l'air dégradée par la présence de la carrière SEC (poussières) Suivis de retombées de poussières de la carrière SEC conformes à la réglementation	MOYEN	MOYENNE

TABLEAU 3 : ETAT INITIAL – MILIEU PHYSIQUE



FIGURE 11 : VUE 3D ATOUR DU SITE, PRESENTANT LA FORTE DECLIVITE DE LA ZONE

SOURCE : GOOGLE EARTH

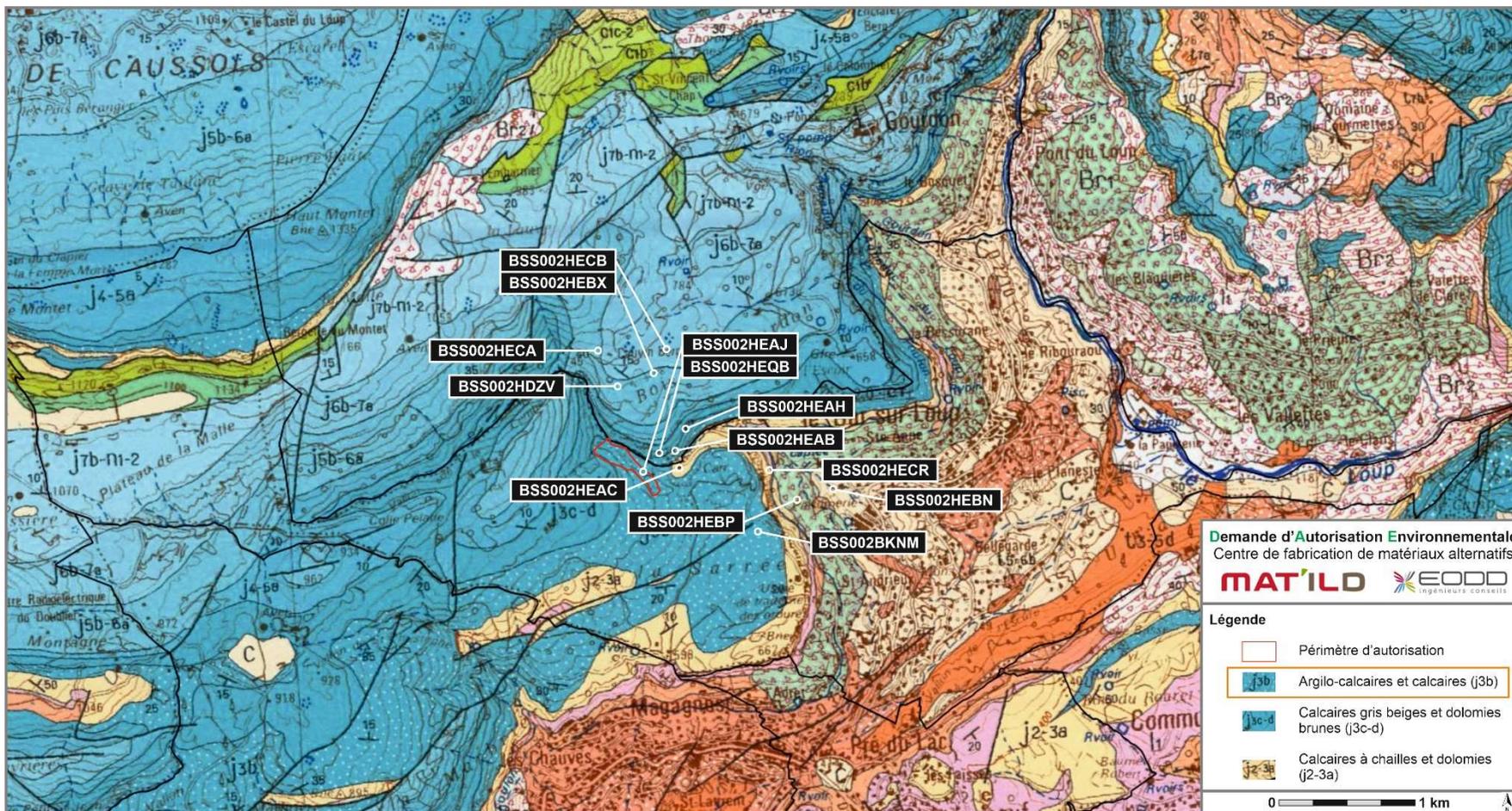


FIGURE 12 : CARTE GEOLOGIQUE AUX ALENTOURS DU SITE

SOURCES : MAT'ILD ET INFOTERRE

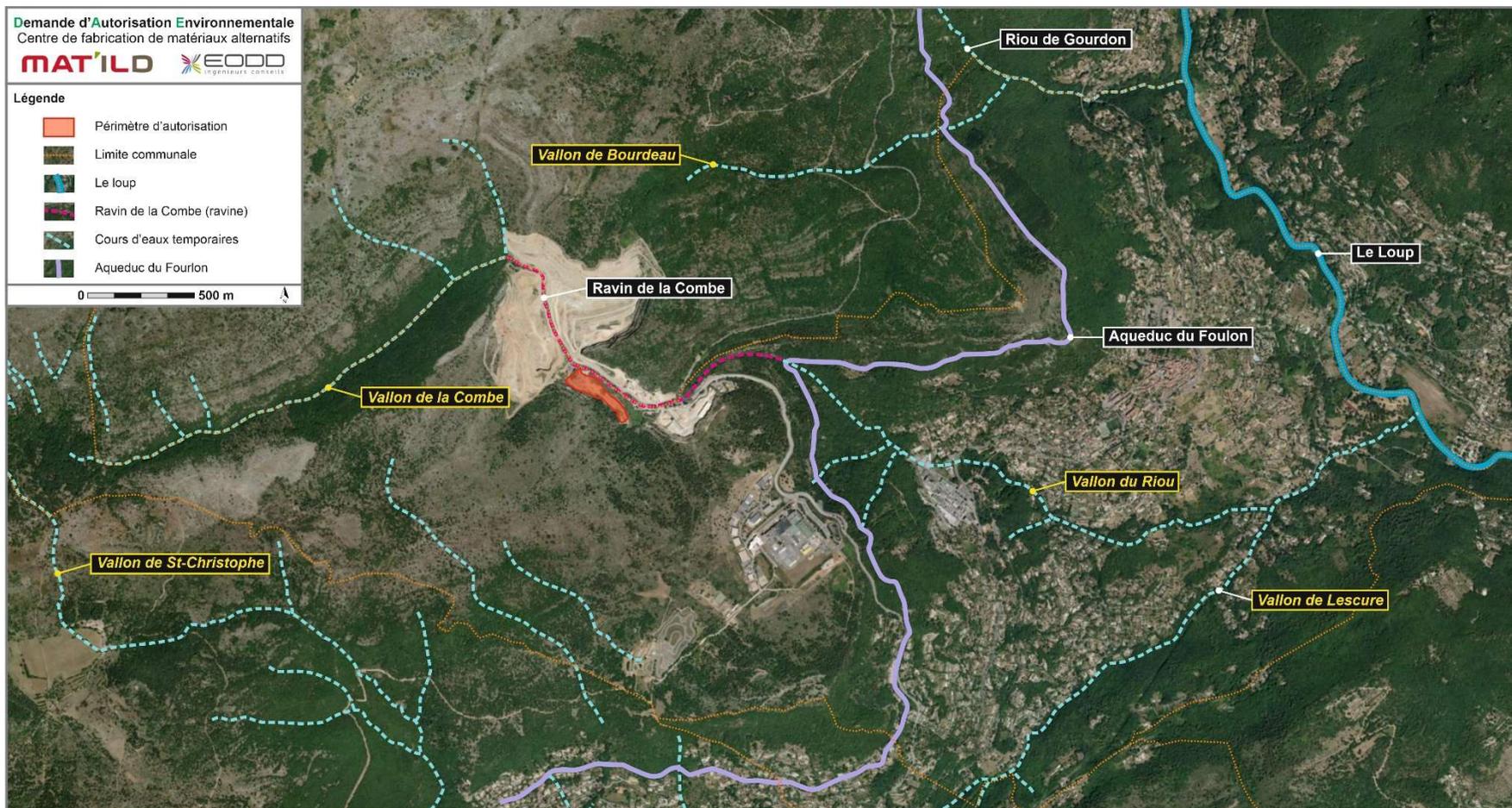


FIGURE 13 : COURS D'EAU ET AUTRES RESEAUX D'EAU AUX ALENTOURS DU SITE

SOURCES : MAT'ILD, SIE RHONE-MEDITERRANEE ET GEOPORTAIL

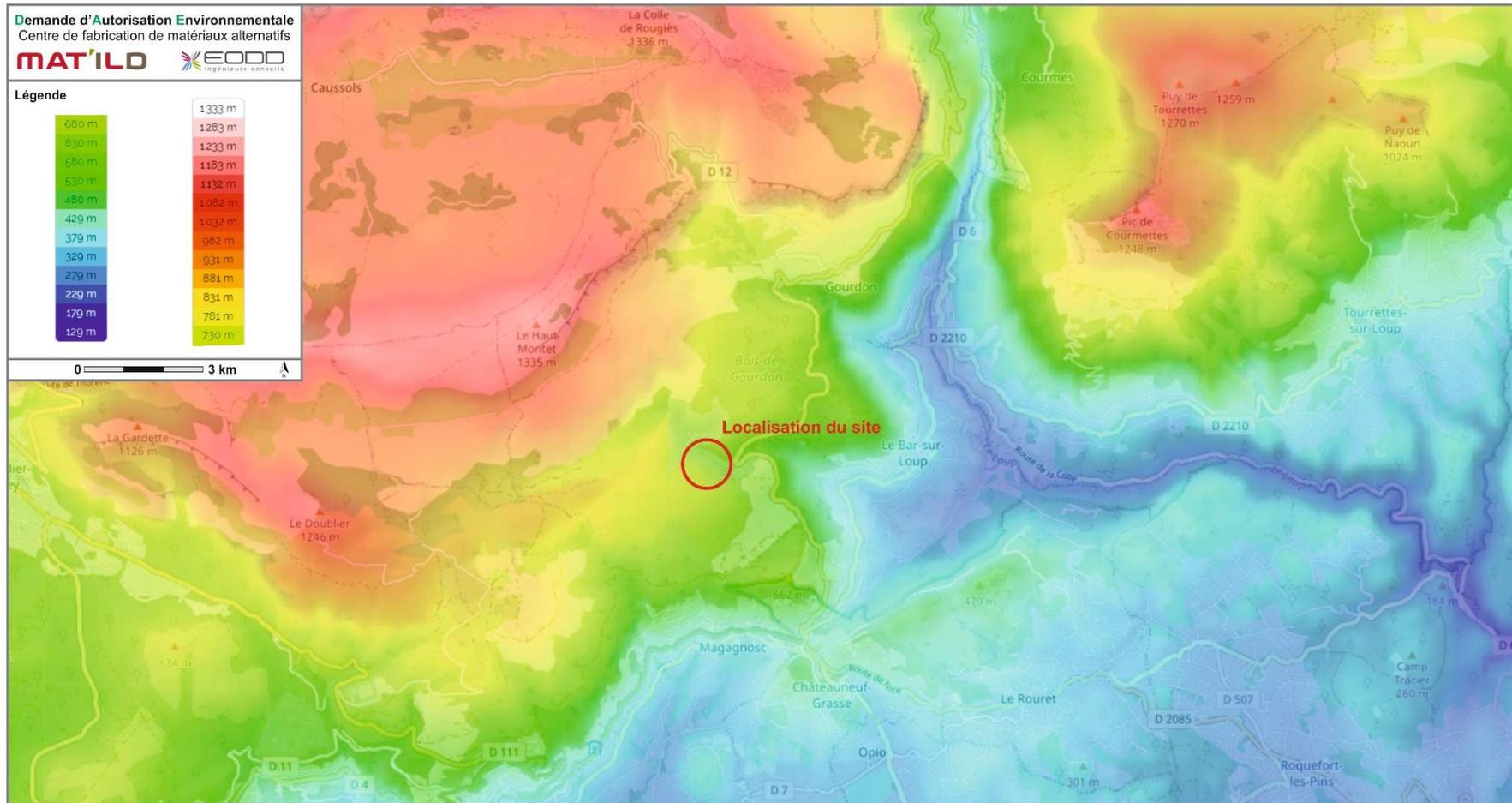


FIGURE 14 : ALTITUDE DE LA ZONE D'ETUDE

SOURCE : TOPOGRAPHIC.MAP

IV.4. RISQUES NATURELS

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Risques naturels			
Risque sismique	Commune classée en zone 3 (sismicité modérée)	MOYEN	MOYENNE
Risque inondation	Commune concernée par un PPRi Site localisé en dehors des zones inondables identifiées sur la commune	TRES FAIBLE	FAIBLE
Risque kéraunique	Densité de foudroiement considérée comme forte sur la commune	FORT	MOYENNE
Risque lié au feu de forêt	Commune concernée par le PDPFCI des Alpes-Maritimes et par le PPRif de Le Bar-sur-Loup Site localisé en « zone de danger modérée à prescriptions particulières » Site concerné par des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage)	FORT	MOYENNE
Risque lié aux mouvements de terrain	Commune concernée un PPRmt Partie Sud du site localisée en zone sensible vis-à-vis du risque de glissement de terrain et de ravinement léger	MOYEN	MOYENNE
Risque lié au retrait-gonflement des argiles	Commune non concernée par un PPRrga Site localisé en zone où l'aléa est considéré comme modéré	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
Potentiel radon	Commune classée en catégorie 1 (risque le plus faible)	FAIBLE	FAIBLE

TABLEAU 4 : ETAT INITIAL – RISQUES NATURELS

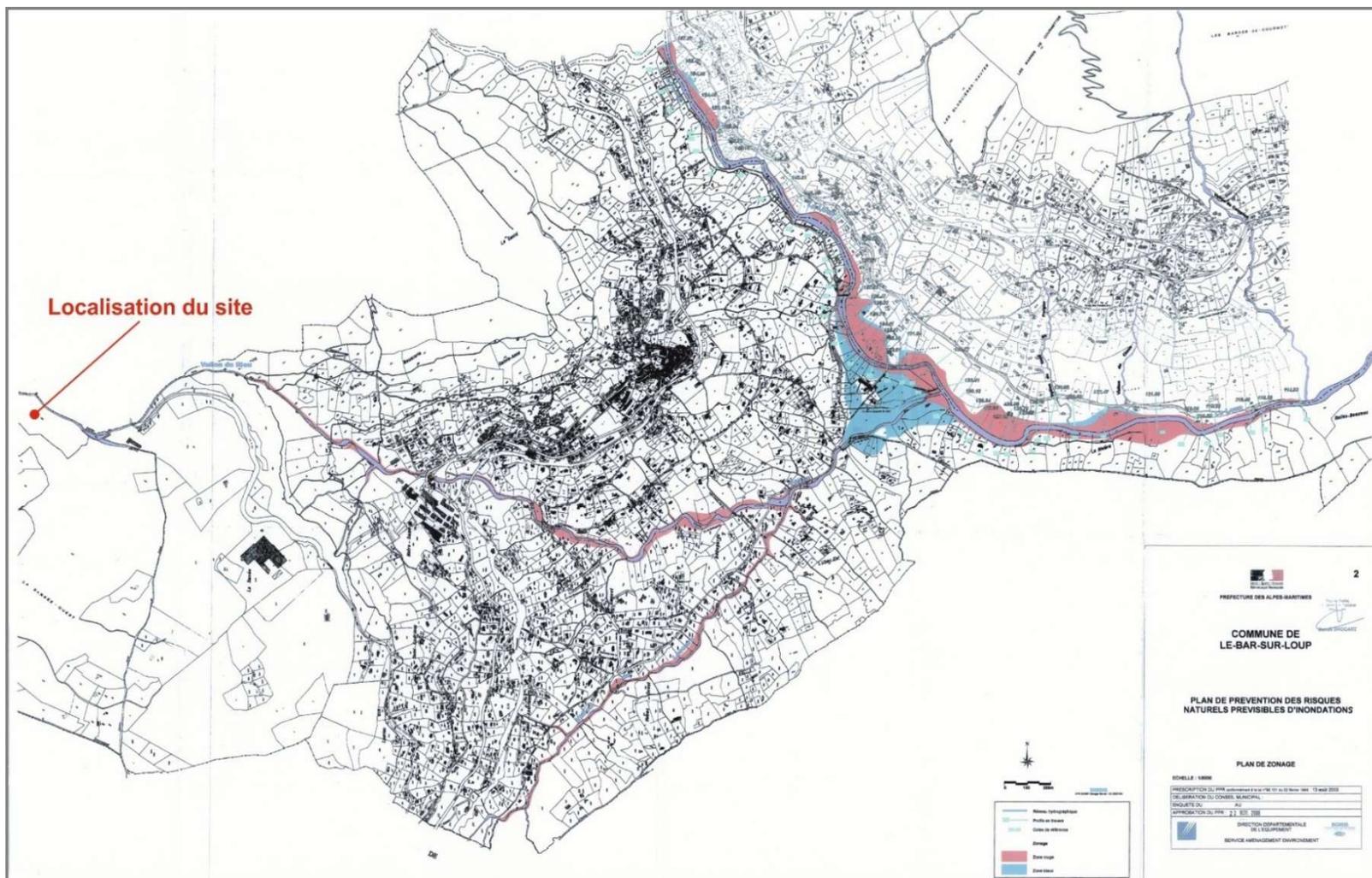


FIGURE 15 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'INONDATION SUR LE BAR-SUR-LOUP

SOURCE : PPRI DE LE BAR-SUR-LOUP

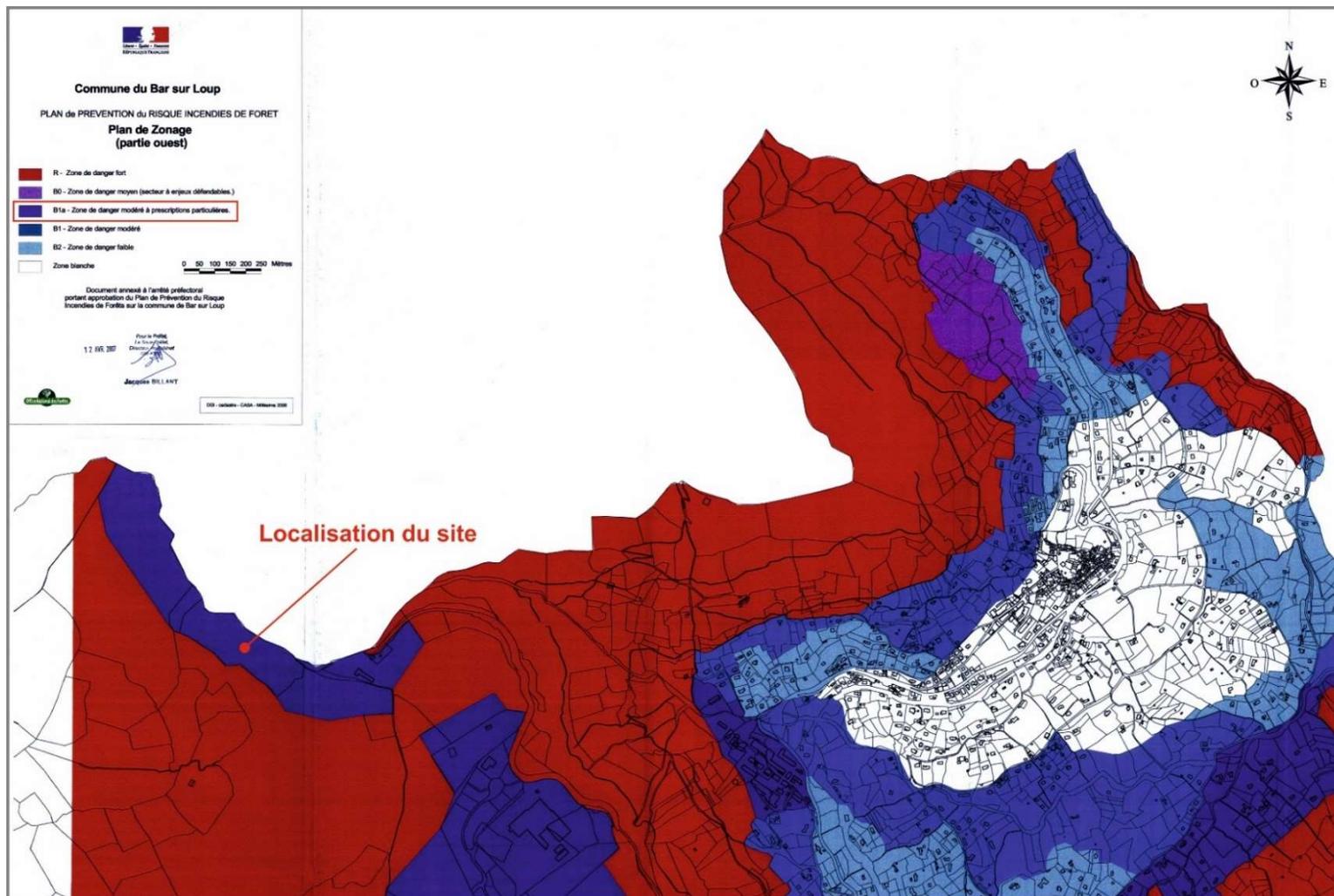
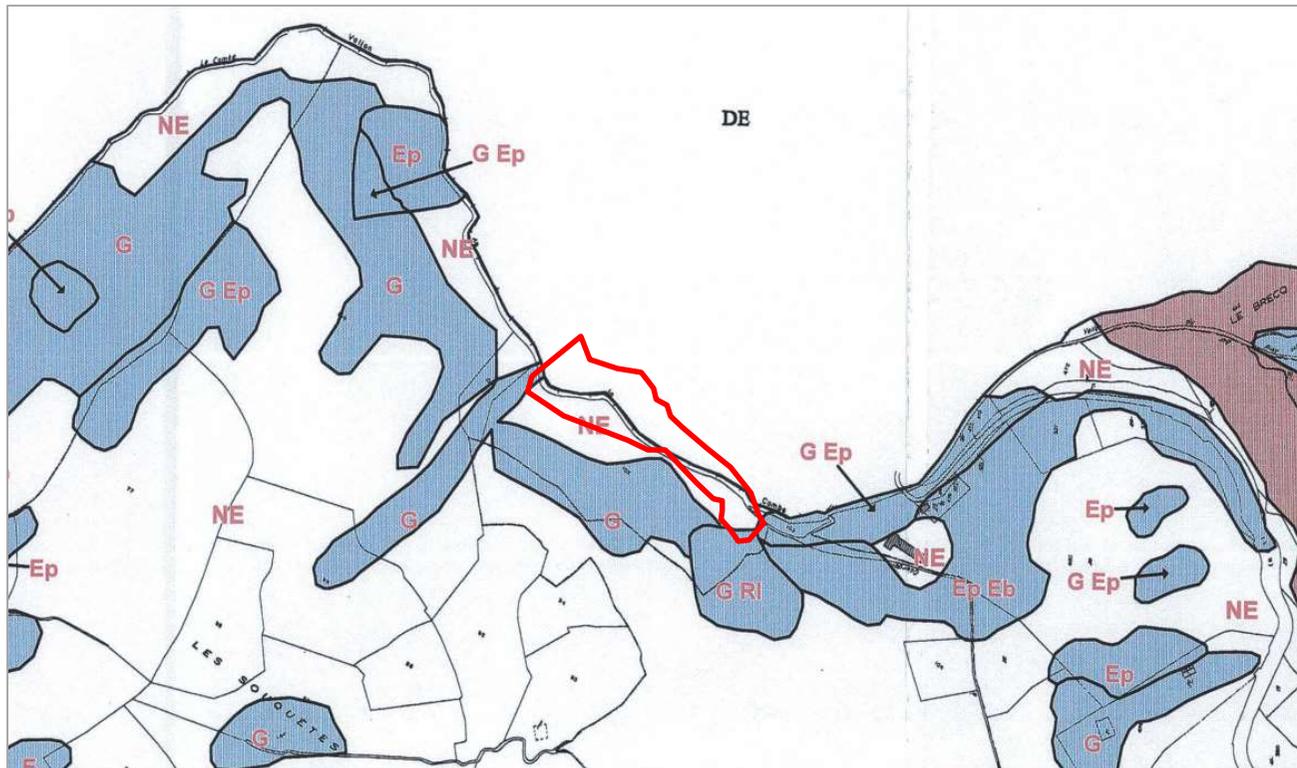


FIGURE 16 : EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE DU RISQUE LIE AU FEU DE FORET SUR LE BAR-SUR-LOUP

SOURCE : PLANCHE OUEST DU PPRIF DE LE BAR-SUR-LOUP



LEGENDE

-  **ZONE ROUGE : Zone inconstructible**
-  **ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention**
- Ep : chutes de pierres**
- Eb : chutes de blocs**
- G : glissement**
- S : reptation**
- RI : ravinement léger**
- E : effondrement**
-  **ZONE NON EXPOSEE**

FIGURE 17 : EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE DU PLAN DE ZONAGE DU PPRMT SUR LE BAR-SUR-LOUP

SOURCE : PPRMT DE LE BAR-SUR-LOUP

IV.5. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Risques technologiques et industriels			
Recensement des ICPE	4 sites ICPE recensés sur la commune, dont 2 sites SEVESO à plus de 800 m du site et la carrière exploitée par SEC localisée à proximité immédiate du site Autres sites ICPE présents sur les communes limitrophes	FAIBLE	MOYENNE
Émissions polluantes	2 établissements déclarant des rejets et transferts de polluants sur Le Bar-sur-Loup (en lien avec l'exploitation des sites SEVESO) 3 autres établissements déclarant des rejets et transferts de polluants sur les communes limitrophes	TRES FAIBLE	FAIBLE
Installation nucléaire	Commune non concernée Première installation nucléaire à environ 130 km (ionisateur industriel Gammaster)	NUL	NULLE
BASIAS	2 sites recensés sur Le Bar-sur-Loup (le plus proche à 800 m)	NUL	NULLE
BASOL	Aucun site recensé sur Le Bar-sur-Loup	NUL	NULLE
Transports de matières dangereuses	Commune concernée par le risque de TMD par canalisation (présence de l'Artère Provence à environ 1,5 km du site), site non concerné	NUL	NULLE
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)	Présence de nombreuses SUP sur Le Bar-sur-Loup Site non concerné par les SUP relatives à la pose des canalisations publique d'eau et d'assainissement, des monuments historiques, des sites et monuments naturels, du SPR, des périmètres de protection des captages AEP, des canalisations de transport et distribution de gaz, des canalisations électriques, de transmission radioélectrique, de télécommunication et de protection de la circulation aérienne Site concerné par les SUP en lien avec les zonages des PPR (cf. risques naturels)	MOYEN	MOYENNE

TABLEAU 5 : ETAT INITIAL – RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

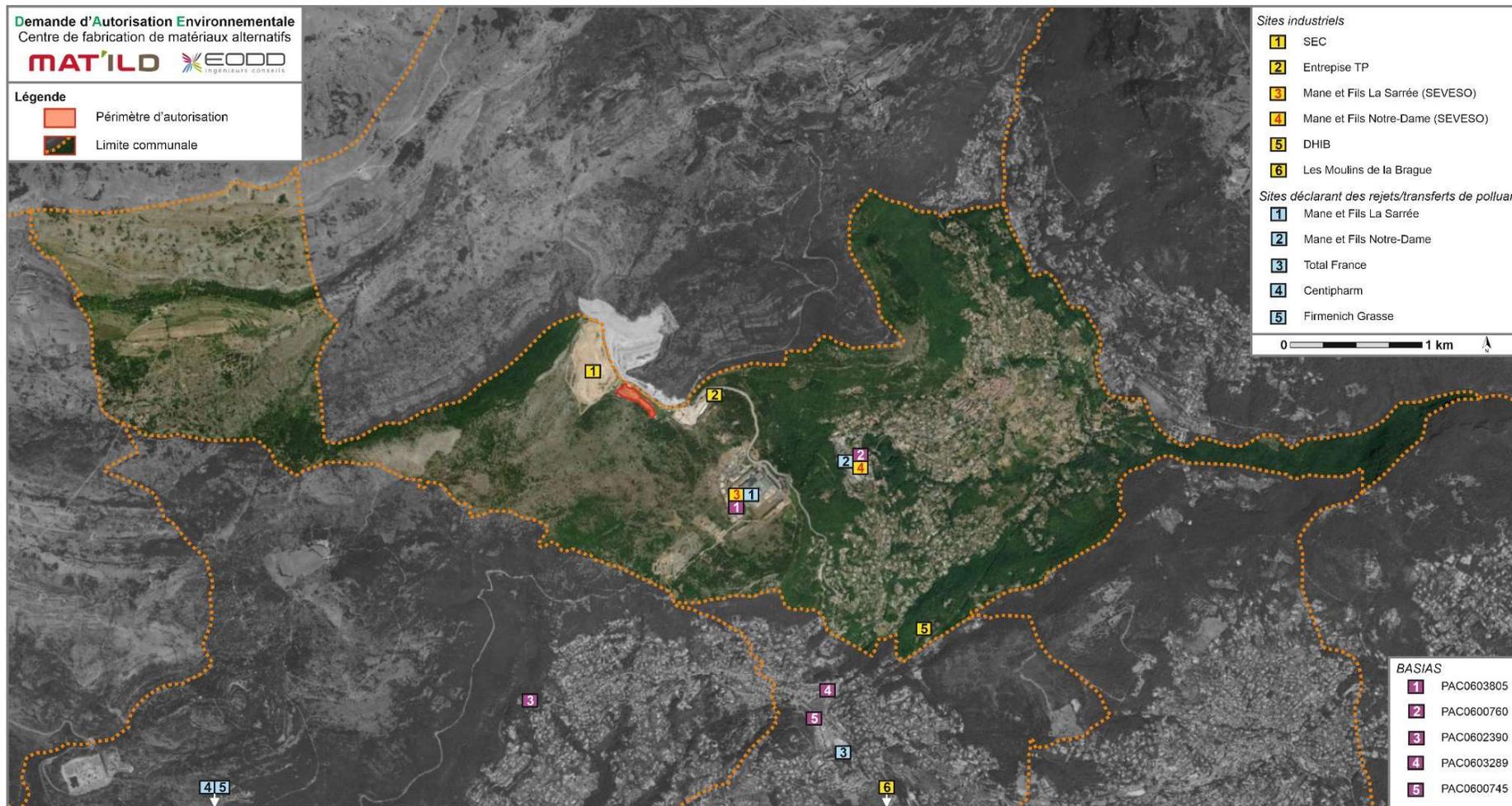


FIGURE 18 : LOCALISATION DES SITES INDUSTRIELS ET DES SITES BASIAS AUX ALENTOURS DU SITE

SOURCES : MAT'ILD, GEOPORTAIL ET GEORISQUES

IV.6. MILIEUX NATURELS

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Milieux naturels			
Habitats naturels	Garrigues supraméditerranéennes à Thym et Euphorbe épineuse et pelouses calcicoles mésoxérophiles (EUNIS : F6.6 x E1.27 / EUR : 6210) et Chênaie-pinède thermophile supraméditerranéenne (EUNIS : G1.71 x G3.49 / EUR : -) situées aux marges de la plateforme de stockage.	MOYEN	TRES FAIBLE
Flore	Plusieurs stations d'Ophrys de Bertoloni <i>Ophrys bertolonii</i> et d'Ophrys de Provence <i>Ophrys</i> sont recensées dans les pelouses ouvertes au sud de la plateforme, hors des surfaces remaniées	FORT	TRES FAIBLE
	Petite station d'Orchis maculé <i>Neotinea maculata</i> au sud de la plateforme, à l'écart des surfaces remaniées	MOYEN	TRES FAIBLE
Faune	Insectes et autres arthropodes Population d'Escargot de Nice <i>Macularia niciensis</i> dans les escarpements rocheux au sud de la plateforme de stockage	FORT	TRES FAIBLE
	Chiroptères Activité de chasse sur les marges de l'aire d'étude pour deux espèces à enjeu que sont le Petit rhinolophe et le Murin de Natterer (possibilité de gîte rupestre pour ce dernier)	ASSEZ FORT	TRES FAIBLE
	Herpétofaune Couleuvre à échelons <i>Zamenis scalaris</i> non contactée mais considérée comme présente aux abords de la plateforme de stockage remaniée. Chiroptères Possibilité de gîte au niveau des anciens fronts de taille pour de nombreuses espèces rupestres et gîtes avérés sur ces habitats pour quelques individus de Pipistrelle de Kuhl. Invertébrés Damier de la succise sur la partie sommitale de l'aire d'étude La Zygène cendrée présente sporadiquement sur l'aire d'étude mais utilise essentiellement le plateau.	MOYEN	TRES FAIBLE

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Faune	<p>Avifaune Grand-duc d'Europe <i>bubo bubo</i>, Petit-duc scops <i>Otus scops</i>, Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>, Monticole bleu <i>Monticola solitarius</i> sont des espèces mentionnées autour de la carrière en activité et qui sont potentiellement susceptibles d'évoluer de manière anecdotique dans l'aire d'étude principale (survol, alimentation). Espèces communes protégées présentes essentiellement aux abords de la plateforme</p> <p>Mammifères Hérisson susceptible d'évoluer au sein de la plateforme</p> <p>Batrachofaune Reproduction possible du Crapaud épineux et de la Rainette méridionale sur la plateforme</p> <p>Herpétofaune Le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies sont régulièrement contactés sur les abords de la plateforme de stockage, dans les interfaces naturelles. La Tarente de Maurétanie reste potentielle.</p>	<p>FAIBLE</p>	<p>TRES FAIBLE</p>

TABLEAU 6 : ETAT INITIAL – MILIEUX NATURELS

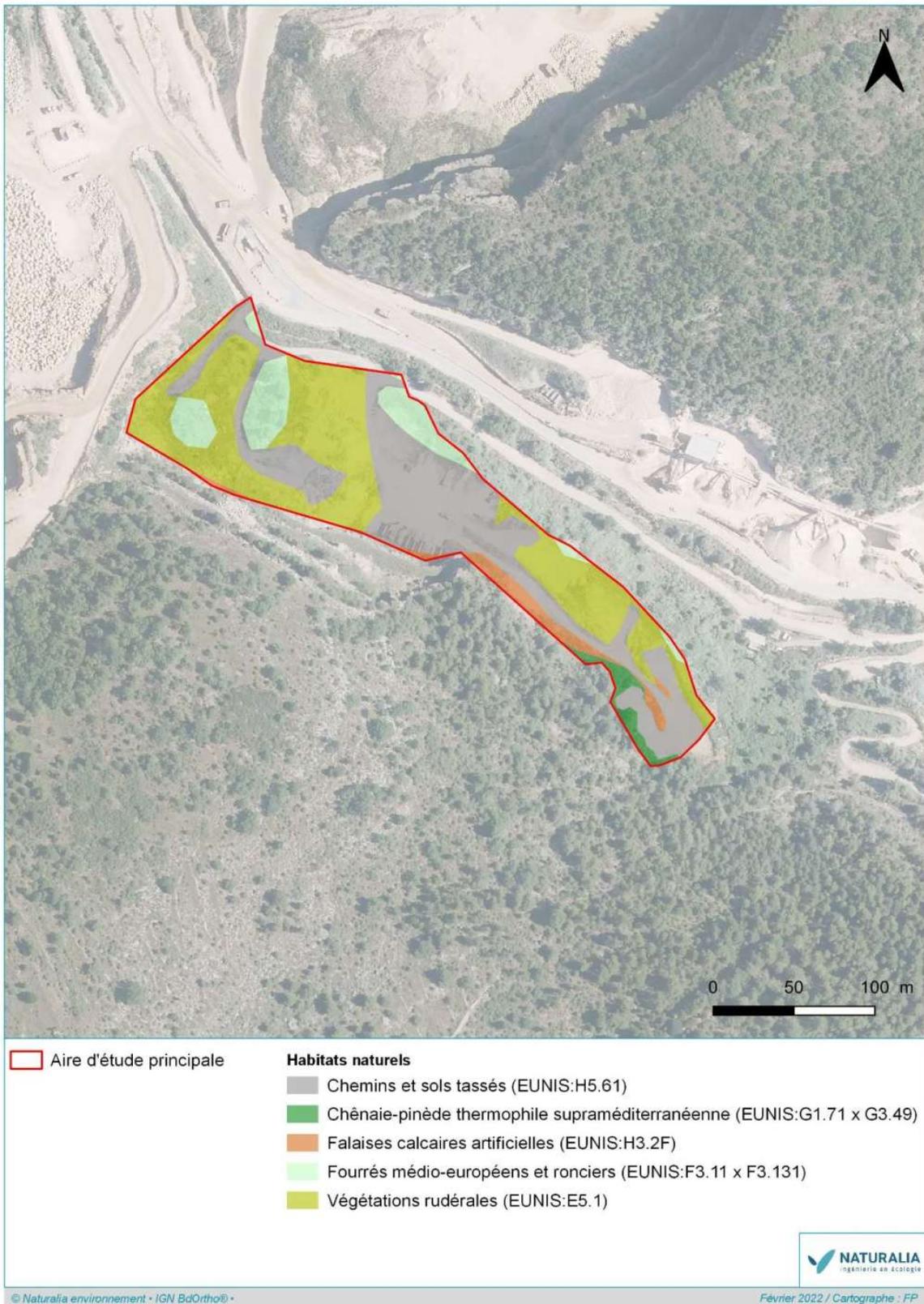


FIGURE 19 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE PRINCIPALE

SOURCE : NATURALIA

IV.7. NUISANCES

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Sensibilité	
Nuisances			
Bruit	Niveaux de bruit moyens en limite de propriété compris entre 48,9 et 52,9 dB(A). Niveaux de bruit classiques compte tenu du contexte du site (fortement influencé par l'activité de la carrière SEC à proximité immédiate). Niveaux de bruits moyens en zones à émergence réglementée compris entre 56,7 et 64,1 dB(A). Niveaux de bruit classiques compte tenu de l'emplacement des points de mesures (à proximité d'activités industrielles ou de routes (et présence d'un chantier au moment de la mesure sur le point dans le parc d'activités de la Sarrée)	MOYEN	MOYENNE
Vibrations	Mesures vibratoires réalisées lors des tirs de mine de la carrière SEC conformes à la réglementation	MOYEN	TRES FAIBLE
Odeurs	Pas de nuisances olfactives sur le site du projet	NUL	NULLE

TABLEAU 7 : ETAT INITIAL – NUISANCES



FIGURE 20 : SYNTHESE GRAPHIQUE DES RESULTATS DE MESURE DE LA CAMPAGNE ACOUSTIQUE INITIALE DU PROJET

IV.8. AUTRES THEMATIQUES

Thème	Identification des enjeux et contraintes	Enjeux	Sensibilité
Potentiel énergétique			
Potentiel énergétique	Consommation d'énergie finale avoisinant les 9,6 ktep sur le Bar-sur-Loup Production d'énergie avoisinant les 3,7 GWh sur le Bar-sur-Loup	FAIBLE	FAIBLE
Gestion des déchets			
Gestion des déchets	Nécessité de gérer un important gisement de mâchefers sur le bassin azuréen	FORT (absence de plateforme IME)	TRES FAIBLE

TABLEAU 8 : ETAT INITIAL – DECHETS ET POTENTIEL ENERGETIQUE

V. SYNTHESE DES PRINCIPALES MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION MISES EN PLACE

V.1. LA SEQUENCE ERC

La prise en compte de l'environnement a été intégrée très tôt dans la conception du projet (que ce soit dans le choix du projet, de sa localisation et de son opportunité), afin qu'il soit le moins impactant possible pour l'environnement. Cette intégration de l'environnement, dès l'amont, est essentielle pour prioriser : les étapes d'évitement des impacts tout d'abord, de réduction ensuite, et en dernier lieu, la compensation des impacts résiduels du projet, du plan ou du programme si les deux étapes précédentes n'ont pas permis de les supprimer.

Le graphique suivant illustre cette méthode de réflexion d'éviter / réduire / compenser appelée séquence ERC.

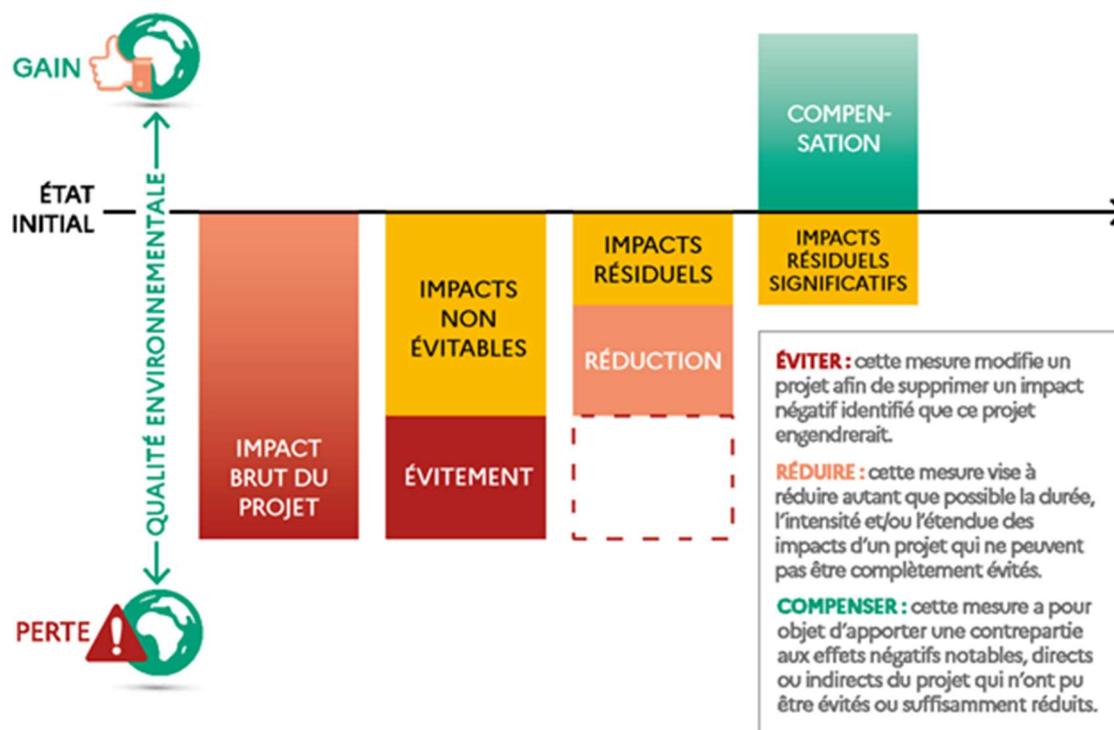


FIGURE 21 : LA SEQUENCE ERC

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

V.2. LA PHASE CHANTIER

Numéro des mesures	Description des mesures
Mesures d'évitement	
ME1t	Circulation sur la route de Gourdon : Accès au site déjà existant
ME2t	Circulation sur site : Route d'accès au site séparée de l'accès à la carrière, disposant d'une signalétique spécifique
Mesures de réduction	
MR1t	Réutilisation des déblais en remblais sur le site (modelage de la plateforme)
MR2t	Gestion des matériaux de déblais conformément à la philosophie de l'économie circulaire : réemploi, recyclage, valorisation, élimination
MR3t	Tri et valorisation des déchets
MR4t	Mesures d'organisation et de gestion des déchets
MR5t	Prévention des pollutions accidentelles
MR6t	Limitation des eaux stagnantes
MR7t	Réduction des perturbations liées à la circulation
MR8t	Réduction des bruits à la source
MR9t	Mesures d'organisation et de gestion des nuisances acoustiques
MR10t	Réduction des émissions de poussières
Mesures de suivi	
MS1t	Suivi de la traçabilité des déchets

TABLEAU 9 : SYNTHÈSE DES MESURES ERC EN PHASE CHANTIER

V.3. LA PHASE EXPLOITATION

Numéro des mesures	Description des mesures
Mesures d'évitement	
ME1e	Choix du site ayant des visibilitées très limitées
ME2e	Circulation sur la route de Gourdon : accès au site déjà existant et adapté aux poids lourds
ME3e	Isolation du bassin-versant amont par un fossé périphérique Isolation du bassin-versant aval par un bourrelet de matériaux ou un fossé
ME4e	Gestion sectorialisée des eaux pluviales au sein du périmètre du projet permettant une gestion, un traitement et un réemploi optimisés
ME5e	Utilisation des eaux chargées en circuit fermé sans possibilité de rejet
ME6e	Absence de prélèvement ou de rejet dans la nappe
ME7e	Optimisation du parti d'aménagement
Mesures de réduction	
MR1e	Éclairages limités aux horaires d'ouverture du site et adaptés aux besoins de l'activité
MR2e	Colorimétrie adaptée des installations
MR3e	Limitation de la hauteur des installations
MR4e	Rapprochement des installations de traitement des mâchefers des UVE du bassin azuréen (diminution des trajets par rapport à la situation actuelle)
MR5e	Entretien régulier des engins et renouvellement du parc d'engins Encouragement du double fret Sensibilisation régulière des chauffeurs
MR6e	Limitation de la vitesse de circulation sur le site
MR7e	Réduction des émissions de poussières à la source
MR8e	Solution de traitement d'une partie des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux produits dans le bassin Azuréen sur le territoire Azuréen, conformément aux prescriptions du PRPGD
MR9e	Localisation des installations de MAT'ILD attenante à la carrière de la SEC (diminution des trajets par rapport à la situation actuelle)
MR10e	Encouragement du double fret

Numéro des mesures	Description des mesures
MR11e	Centre de fabrication de matériaux alternatifs à proximité immédiate d'un centre de production de granulats (carrière de la SEC)
MR12e	Dimensionnement du bassin de rétention Nord adapté aux contraintes de la zone Surveillance du niveau d'eau
MR13e	Entretien régulier des bassins
MR14e	Curage périodique des bassins
MR15e	Séparateur à hydrocarbures en entrée du bassin de rétention Sud Curage du séparateur au moins une fois par an
MR16e	Dimensionnement du bassin de rétention Sud conformes aux dispositions du PLU (débit de rejet, surverse)
MR17e	Réemploi des lixiviats et des eaux pluviales sur site
MR18e	Réemploi d'eaux industrielles traitées (provenant de la SEC / MANE)
MR19e	Imperméabilisation du sol
MR20e	Cuve de GNR enterrée en double-peau munie d'un limiteur de remplissage et d'un détecteur de fuites entre les 2 enveloppes
MR21e	Produits dangereux placés sur rétention
MR22e	Mesures permettant de réduire les émissions acoustiques
MR23e	Tri et valorisation des déchets
MR24e	Mesures d'organisation et de gestion des déchets
MR25e	Limitation des emprises Modalités écologiques de débroussaillage Préconisations relatives à l'éclairage Définition d'un calendrier écologique des travaux Limitation de la dispersion et des dépôts de poussières
Mesures de suivi	
MS1e	Suivi des consommations de GNR sur le site
MS2e	Surveillance périodique des retombées de poussières dans l'environnement par la méthode des plaquettes
MS3e	Surveillance des concentrations dans les eaux du bassin Nord
MS4e	Contrôle des niveaux acoustiques pendant l'exploitation

Numéro des mesures	Description des mesures
MS5e	Suivi de la traçabilité des déchets
Mesures d'accompagnement	
MA1e	Politique volontariste de réduction des émissions de CO ₂ à l'échelle du groupe à l'horizon 2030

TABLEAU 10 : SYNTHESE DES MESURES ERC EN PHASE EXPLOITATION

V.4. LA PHASE D'ARRET DEFINITIF DES INSTALLATIONS (CESSATION D'ACTIVITE)

Numéro des mesures	Description des mesures
Mesures d'évitement	
ME1c	Suppression de tous les équipements et aménagements
ME2c	Effacement des ouvrages techniques
ME3c	Déconstruction des installations et du bâtiment
Mesures de réduction	
MR1c	Nettoyage et mise en sécurité du site

TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DES MESURES ERC EN A LA FIN DES ACTIVITES

VI. SYNTHÈSE DES IMPACTS RESULTANTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le **Tableau 12** ci-après dresse, pour chaque thématique environnementale une synthèse des impacts résiduels du projet après mise en œuvre de l'ensemble des mesures ERC présentées dans les chapitres précédents. Les impacts résultants ont été évalués en cinq catégories :

Impact positif	Impact très faible à faible
Impact nul	Impact modéré
Impact négligeable ou non-notable	Impact fort

Thématiques	Sensibilité environnementale avant le projet	Impact résiduel après mise en place des mesures
Activités économiques	Forte	Impact positif
Agriculture	Inexistante	Impact nul
Émissions lumineuses	<i>Non évaluée</i>	Impact nul
		Impact non-notable
Tourisme et loisirs	Très faible	Impact très faible
Patrimoine culturel	Forte	Impact négligeable
Paysage et approche visuelle	Forte	Impact négligeable
Air	Moyenne	Impact faible localement (poussières et gaz d'échappement)
		Impact positif régionalement (gaz d'échappement)
Energie et climat	Faible	Impact faible localement
		Impact positif régionalement
Circulation routière	Faible à moyenne	Impact faible localement
Eaux	Très faible à moyenne	Impact faible
Sols et eaux souterraines	Faible à moyenne	Impact nul
Bruits et vibrations	Faible à moyenne	Impact non-notable
Déchets	<i>Non évaluée</i>	Impact faible
Milieux naturels	Moyen à assez fort	Impact non-notable

TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DES IMPACTS RESULTANTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

VII. LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

Le futur « Centre de fabrication de matériaux alternatifs » comprendra :

- une centrale à béton prêt à l'emploi destinée à la production de blocs bétons et de béton « routier » en vrac ;
- une installation de maturation de mâchefer d'incinération de déchets non dangereux.

La centrale à béton sera alimentée à hauteur :

- d'au moins 50% de granulats minéraux naturels et/ou recyclés ;
- au maximum de 50% de granulats alternatifs issus de l'IME (graves de mâchefers traités).

De ce fait, le futur « Centre de fabrication de matériaux alternatifs » doit être situé :

- au plus à une cinquantaine de kilomètres des incinérateurs de déchets des Alpes-Maritimes (de Nice notamment) ;
- à proximité d'une carrière ou un pôle de production de granulats minéraux ;
- à proximité d'une zone de consommation de produits béton dit « routier », à savoir la frange littorale de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins et de la Métropole Nice Côte.

Sur la base de ces hypothèses de travail, il a été recherché un site d'une superficie exploitable de 2 à 3 ha ayant les caractéristiques suivantes :

- topographie favorable (ou compatible après terrassement) avec la mise en œuvre du projet ;
- accessible par les poids lourds ;
- localisé à l'écart des zones urbaines (les activités envisagées pouvant être source de nuisances) ;
- hors périmètre protégé (Site Classé, périmètre de protection des Monuments Historiques, Arrêté de Protection de Biotope, ...)
- hors espace agricole ;

et en privilégiant si possible :

- les terrains hors périmètre naturel remarquable (sites protégés pour la biodiversité par exemple) ;
- les terrains d'ores et déjà non naturels et/ou dégradés (friches par exemple).

Au global, le site de Le Bar-sur-Loup présente de nombreux avantages :

- **il s'agit d'un terrain non naturel, ne présentant pas de patrimoine écologique notable ;**
- **il est situé :**
 - **en dehors de tout périmètre de protection du patrimoine (Site Classé, Site Inscrit, Monument Historique, ...)** ;
 - **hors espaces naturels remarquables ;**
- **il dispose d'un accès direct sur la RD3, d'ores et déjà aménagé ;**

- **il est attenant à la carrière de la SEC (avec accès direct possible sans utilisation du réseau routier public), permettant ainsi d'éviter le trafic routier lié à l'approvisionnement du site en granulats ;**
- **le site est très peu perceptible depuis l'extérieur ;**
- **le site se trouve à l'écart des zones urbaines, les premières habitations étant situées à plus de 1 km ;**
- **les règlements écrits et graphiques du PLU et du PPR sont compatibles avec le projet.**